



Je t'aime moi non plus
Quand culture et action sociale se rencontrent

Jean-Julien Routis

Conseiller technique chargé des actions d'insertion, Service social départemental





Une démarche transversale

En 2008, lancement de la démarche :

– Impulsion des directeurs : *Direction de la Culture, du patrimoine, du sport et des loisirs* et *Direction de la Prévention et action sociale* (services social et insertion)

- Inscription à l'Agenda 21 : fiche action « Promouvoir l'autonomie des personnes grâce à la Culture ».

**Equipe-projet composée d'agents de 4 directions :
DSCPSL, DPAS, DEF, DPAPH**



Le cadre

La loi d'orientation du 29 juillet 1998, dite de lutte contre les exclusions : l'accès à la Culture est un objectif national au même titre que l'accès au logement, à la formation ou l'emploi.

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le 3^{ème} schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2012-2016

Action n°4 : développer et concrétiser des partenariats entre les acteurs du sport, de la culture et du loisirs et les acteurs du champ médico-social



Les Objectifs

- **Permettre l'accès à la culture pour tous**
- **Faire découvrir l'art et la culture et sa pratique**
- **permettre aux personnes de retrouver une autonomie, une confiance en soi, une position « d'acteur ».**



Réunir autour d'un projet culturel

- Artistes professionnels – démarche de création active
- Des professionnels du champ social, de l'enfance et du médico social
- Des adultes, des jeunes, des personnes handicapées

Sur une durée suffisante pour établir la confiance et appréhender une démarche de création

■ Une construction de projet sur mesure...

...qui rassemble différents acteurs

1. Structure(s) sociale(s) départementale mais aussi municipale, associative
2. Artiste ou équipe artistique (toutes disciplines)
3. Structure culturelle porteuse du projet, peut être implantée hors du territoire concerné
4. Équipement culturel local associé
5. Directions des affaires culturelles de la ville



4 années d'expérimentation

- Environ 5 projets par an (tous champs artistiques)
- De 9 à 15 000 € par projets
- Co-financement possible

- **Bilan – évaluation basé sur le retour de questionnaires par :**
les publics participants,
les travailleurs sociaux et médico sociaux
les artistes et structures culturelles
=> démarche accompagnée en interne par la direction

Quelques effets de la démarche :

- Evolution des dynamiques personnelles, familiales et sociale.
- Rapport modifié dans les représentations

Ensemble vocal la Camera delle Lacrime – Service social de Clichy-sous-Bois

